Imaginaire technique du logis et déqualification sociale des quartiers

Daniel Pinson D. Pinson

▶ **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson. Imaginaire technique du logis et déqualification sociale des quartiers. Les dimensions sociales d'un projet de renouvellement urbain, pour sortir du clivage entre le " social " et " l'urbain ", Ecole du Renouvellement Urbain, Apr 2019, Saint-Denis, France. halshs-02104026

HAL Id: halshs-02104026
https://shs.hal.science/halshs-02104026

Submitted on 16 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole du Renouvellement Urbain

Module de formation 3.8 (Frédéric Winter), 11-12 avril 2019:
Les dimensions sociales d'un projet de renouvellement urbain, pour sortir du clivage entre le « social » et « l'urbain »

IMAGINAIRE TECHNIQUE DU LOGIS ET DEQUALIFICATION SOCIALE DES QUARTIERS

par Daniel Pinson, Professeur émérite, UMR TELEMMe, Aix-Marseille Université & CNRS

Un débat ancien traverse la sociologie urbaine et les études urbaines plus généralement. Pourquoi beaucoup de quartiers d'habitat social construits dans les années 1960-1975 (les grands ensembles, les ZUP…) sont tombés en déshérence à partir des années 1975[1] , après la première grande crise mondiale de l'après-guerre ? Quel poids respectif peuvent avoir eu, sur l'évolution de ces quartiers, la détermination économique et démographique et celle de la forme urbaine ?

Les sociologues et les économistes considèrent que c'est le processus de dépeuplement/repeuplement et de paupérisation qui a été le déterminant essentiel pour ne pas dire unique de ce phénomène. Ce point de vue est dominant dans ces disciplines, inspiré par la critique que Henri Lefebvre avait initiée, dès 1968, contre le « spatialisme », c'est-à-dire cette propension qu'ont eu, et qu'ont encore largement les milieux de l'architecture et plus largement les métiers versés dans la fabrication de la ville, à considérer qu'une bonne conception du logement et de la ville permet une vie sociale harmonieuse.

Cette « illusion spatialiste » puise ses racines dans des temps immémoriaux, parcourant oeuvres philosophiques et traités architecturaux anciens, encore ravivée à la Renaissance, puis avec les utopies du XIXe siècle. Elle persiste au XXe siècle, en particulier avec le Mouvement moderne et sa Charte d'Athènes (1933)[2]. Aujourd'hui, cependant, tout un courant de l'architecture, à contrepied de ceux qui, à partir des années 1965, parmi les architectes notamment, avaient critiqué la forme urbaine du grand ensemble, s'appuie sur cette critique antispatialiste pour engager une défense des grands ensembles. Elle se fait au nom de la valeur patrimoniale de l'architecture du XXe, et préconise une réhabilitation respectueuse de l'esthétique de cette architecture en s'affranchissant plus ou moins de ses éventuels effets sociaux.

Aujourd'hui, bien que, dans les années 1980, avec les actions « Habitat et vie sociale » (1977) et de Développement social des quartiers (1981) et les politiques de la ville qui ont suivi, les acteurs du domaine aient tenté de faire le lien entre la dimension socio-économique et celle relative aux formes urbaines, le fossé entre ces approches n'a jamais pu être véritablement comblé.

[1] Il reste à noter que cette forme urbaine a été décriée bien avant l'arrivée des immigrés (Christiane
[2] Elle est aussi implicite dans les approches sociologiques de la première école de Chicago, dans les années 1920-1930, d'ailleurs mise à l'index par Lefebvre et ses partisans.

Pour une approche systémique (complexe) des grands ensembles

Il est pourtant plus judicieux d'en avoir une approche systémique. Certes, il est juste de considérer que, faute d'avoir pu agir efficacement contre le déterminant majeur, celui de la situation des personnes occupant les quartiers d'habitat social, marquée par une pauvreté tout à la fois économique, sociale et culturelle, la politique de la ville a enchaîné, la plupart du temps, depuis plus de 40 ans, échec (ou semi-échec) sur échec. A cet égard, le facteur spatial, la forme urbaine, quand bien même elle aura été radicalement changée, en étroite association avec les habitants – on peut citer ici le quartier de l'Alma Gare à Roubaix -, ne peut pas grand chose contre les ravages du chômage et ses conséquences, comme le déchirement des familles, la précipitation d'une partie de la jeunesse dans le trafic de drogues, les règlements de compte entre bandes qui en résultent, et l'insécurité qui gagnent les quartiers les plus concernés.

Il y a lieu de s'interroger, cependant, sur la curieuse coïncidence qui existe entre les grands ensembles et leur déréliction progressive. Le fait est qu'ils sont aujourd'hui, pour beaucoup d'entre eux, la partie la plus dépréciée du parc de logement et que cette dépréciation progressive tient autant à leur rejet comme type de logements qu'à leur paupérisation croissante. Un cycle irréversible semble s'être enclenché à partir des années 1975 contre lequel les mesures adoptées, quelles qu'elles soient, paraissent être impuissantes pour certaines, insuffisantes pour d'autres, quelquefois tempérantes, en évitant le pire, pour d'autres encore.

On peut alors poser l'hypothèse que, si la relégation touche précisément les grands ensembles, elle n'est pas complètement étrangère, au-delà de ce qui peut concerner le strict vieillissement de ces ensembles et leur entretien insuffisant, à une forme urbaine décriée aussi bien par celui qui l'occupe, dont l'aspiration pavillonnaire n'a fait que s'affirmer, que par un large pan de la société qui n'a cessé de s'orienter vers cette solution. Il en est résulté un étalement urbain dont on mesure aujourd'hui l'ampleur et les effets pervers dans le contexte d'un réchauffement climatique dont on avait toujours, jusqu'à aujourd'hui, mésestimé la gravité.

Ainsi le discrédit du grand ensemble s'observe aussi bien dans la perception critique que l'habitant a de son lieu de vie et de son environnement, d'une part, que dans celle que peut en avoir son entourage et plus largement les gens avec lesquels il a des échanges sociaux et professionnels, d'autre part.

Il découle de tout ce qui vient d'être exposé, que, pour ma part, je doute assez profondément de la théorie de la neutralité de la forme, et, contre les dérives de la critique du déterminisme spatial, développée par une descendance lefebvrienne trop zélée, je me rallie à la théorie des « Effets de lieu » que Bourdieu a introduit au milieu de l'ouvrage collectif *La misère du monde* (1993). J'y note en particulier ce passage (il faut prendre sa respiration pour le lire):

> « *Du fait que l'espace social se trouve à la fois inscrit dans les structures spatiales et dans les structures mentales qui sont pour une part l'incorporation de ces structures, l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue : les espaces architecturaux, dont les injonctions muettes s'adressent directement au corps, obtenant de lui, tout aussi sûrement que l'étiquette des sociétés de cour, la révérence, le respect qui naît de l'éloignement ou, mieux, de l'être-loin, à distance respectueuse, sont sans doute les composantes les plus importantes, en*

raison de leur invisibilité (pour les analystes eux-mêmes, souvent attachés, comme les historiens après Schramm, aux signes les plus visibles du pouvoir symbolique, sceptres et couronnes), de la symbolique du pouvoir et des effets tout à fait réels du pouvoir symbolique. »[3]

Ma préférence va par conséquent à une approche ethno-environnementale qui ordonne correctement détermination socio-économique, dont je reconnais le caractère principal, et détermination urbanistico-architecturale, dont je pense qu'il est un facteur à la fois résultant et aggravant.

Ainsi, sans renier ce qui ressortit à la détermination socio-économique (paupérisation de la population HLM, obsolescence du parc HLM…), ce qui implique l'appui sur des données quantitatives, statistiques, économiques et démographiques empruntées à des recherches qui ont ces données et leur interprétation comme objet principal, je porte principalement mon attention, dans mes propres recherches, à la fois parce que c'est négligé et parce que ma formation d'architecte m'y rend sensible, sur cette détermination de la forme urbaine dans la consolidation du sentiment de relégation, de misère en quelque sorte renforcée.

Il s'agit donc, pour moi, de percer les causes et les effets (inconscients souvent, subliminaux) du « malaise » des grands ensembles, comme double misère des habitants de ces quartiers, à la fois malheureux par leur condition de pauvres et par leur assimilation à des quartiers stigmatisés, marqués par une forme urbaine que le regard commun extérieur - plus qu'eux-mêmes souvent -, juge déshumanisante, désurbanisante, voire décivilisante.

Pour comprendre le processus qui a conduit à cette situation, il est préalablement nécessaire de revenir sur deux dimensions essentielles :

- la première, tenant au processus de redistribution du parc de logement, conduit à prendre la mesure, démographique, économique et spatiale, des déplacements et des échanges qui se sont opérés, en un demi-siècle, sur un large territoire autour des métropoles, entre différentes fractions du parc de logement, identifiables à la fois par les dates de leur construction (ou de leur rénovation), et de leur forme urbaine, la plus immédiate de leur différenciation se situant entre l'habitat collectif et l'habitat individuel,
- la seconde, tenant à la distinction de plusieurs modèles d'habitat, au-delà de celle qui sépare l'individuel et collectif, oblige à s'intéresser à ce qui est au principe des différences de forme et renvoie aux théories architecturales et urbaines qui ont pu sous-tendre ces modèles, dans leur déclinaison collective et individuelle.

La redistribution du parc du logement (1970 > 2010)

Vous trouverez, avec l'illustration 2, le schéma d'enchaînement des mouvements de population qui ont occasionné la redistribution du parc de logement.

La période 1950-1970 est marquée par une production massive de logements sociaux, dont l'expression spatiale est celle des grands ensembles. Ils avoisinent le millier de logements dans les grandes villes, puis celles des ZUP dont l'étiage moyen avoisinera 4000 logements, jusqu'à atteindre 25 000 logements dans le projet inachevé de la ZUP de Toulouse Le Mirail. Cette production massive apporte une solution à la

[3] P. Bourdieu « Effets de lieu », P. Bourdieu et alii, *La misère du monde*, Paris : Le Seuil, 1993, p. 163.

crise du logement des années 1950, marquée à la fois par les destructions de la guerre, la vétusté et l'inconfort des logements des quartiers anciens de centre-ville.

L'apogée des Trente Glorieuses, dans les années 1970 voit une amélioration notable de la condition des salariés et le désir pavillonnaire, ancien et profond, qui traverse l'imaginaire des jeunes ménages habitant les grands ensembles et les ZUP, va pouvoir être progressivement satisfait. L'accès de quantité de femmes des milieux populaires à un emploi, abondant ainsi les revenus de nombreux ménages, va faciliter tout particulièrement cette accession à la maison individuelle, autour des villages des villes les plus grandes ou à leur périphérie (flèches 1 du croquis).

Ce qu'on appellera bientôt l' « ascenseur social » va dès lors fonctionner à plein régime et l'installation pavillonnaire tendra à délester les grands ensembles des catégories populaires les plus aisées. Ainsi, avec le phénomène de vacance qui touche parfois dans une proportion importante certains grands ensembles, s'amorce un premier moment de leur paupérisation.

Tandis que les grands ensembles auront d'abord eu comme destinataires les familles des ouvriers français – OQ, ouvriers qualifiés, pour beaucoup d'entre eux -, les travailleurs étrangers, qui ont laissé leur famille au pays, occupent les quartiers anciens dégradés, auparavant habités par les familles françaises, mais aussi, et parfois au pied même des grands ensembles en construction, des bidonvilles dont la résorption s'avérera longue et difficile[4].

Ill. 1 : Le bidonville de La Courneuve, au pied de la ZUP des 4000 (MEL).

Appelés à grand renfort pour palier une main d'œuvre qui fait défaut, tant dans le bâtiment que dans l'industrie automobile, ils constituent ces bataillons d'OS, ouvriers

[4] L'anthropologue Colette Pétonnet en a fait une description saisissante dans *On est tous dans le brouilard*, Paris : Galilée, 1979.

spécialisés, affectés aux tâches répétitives de la fabrication en série de l'industrie automobile, comme d'une industrie du bâtiment qui en reprend le modèle productif par élément standard sous forme de panneaux préfabriqués.

La crise pétrolière de 1973, première alerte sérieuse à la fuite en avant du capitalisme, va provoquer le deuxième temps de la dérive des grands ensembles. Car si le chômage frappe tout d'abord les immigrés, plus particulièrement maghrébins, les incitations financières à leur retour, proposées gouvernement de cette époque (loi Stoleru), vont s'avérer peu efficaces.

En effet, beaucoup de travailleurs immigrés, en particulier maghrébins, font le choix de rester en France en y attirant femmes et enfants, ce qui conduit assez rapidement le pouvoir à adopter, en place des mesures en faveur du retour, une politique de regroupement familial. Les organismes de logement social, en dépit de leur résistance et malgré la forte vacance entraînée par le départ de beaucoup de familles pour le pavillon, vont être appelés à contribuer au logement de ces familles (flèche 2 du croquis), cependant que la revalorisation des quartiers anciens par des opérations de rénovation et de réhabilitation va contribuer à leur reconquête par des ménages plus aisés, processus qualifié par le terme d'origine anglo-saxonne de « gentrification »[5].

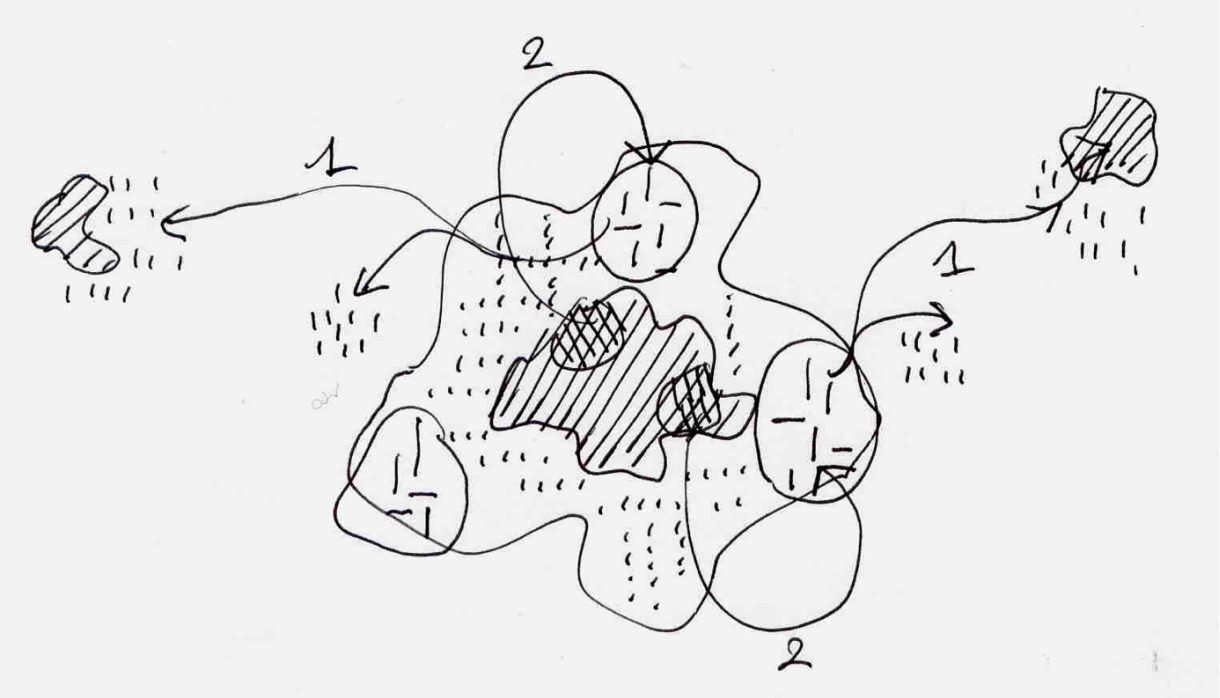

Ill. 2 : La redistribution du parc de logement (croquis de l'auteur)

L'accession des familles maghrébines dans les grands ensembles ne constitue pas vraiment, cependant, une amélioration de leur confort, car la persistante du chômage, en les maintenant dans la précarité, tend à faire augmenter les impayés de loyer et à fragiliser la capacité des organismes HLM à assurer la maintenance d'immeubles dont la médiocre qualité initiale contribue aussi à accélérer la dégradation.

[5] Voir : Authier, J.-Y. ; Bidou-Zachariasen, C. 2008. « La question de la *gentrification* urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 132-133, p. 13-21.

Dans ce processus de redistribution, même si des poches de pauvreté extrêmes subsistent dans certains quartiers anciens, comme a pu le montrer récemment le drame de la rue d'Aubagne à Marseille, il semble cependant que ce soient les grands ensembles, sinon leur totalité, du moins une grande partie d'entre eux, qui participent désormais des fractions les plus dévalorisées du parc de logement.

Deux histoires, deux imaginaires, deux modèles…

Il n'est pas possible de penser cette redistribution, dont nous avons esquissé précédemment les déterminations économiques, sans introduire la question des modèles d'habitat, celle de la concurrence entre le collectif et l'individuel. Elle a marqué tout le XIXe siècle dès le moment où le problème du logement de leurs salariés s'est posé aux chefs d'industrie, en particulier dans ces villes nouvelles édifiées sur les lieux de ces ressources industrielles qu'ont été le charbon et le fer. Le Creusot en constitue l'un des meilleurs exemples. C'est précisément dans ce type de cités, à la différence d'autres villes plus anciennes, où existait déjà une offre de logement, si médiocre soit-elle, qu'ont été le plus vigoureusement débattus les avantages respectifs du collectif et de l'individuel. Ce choix est redoublé par celui des avantages entre location et accession qui donnera lieu à la célèbre polémique entre Proudhon et Engels[6].

Au début du XXe siècle, en Angleterre d'abord, en France un peu plus tard, le modèle de la Cité-Jardin, que l'on doit au travailliste Ebenezer Howard, tendra à renforcer un imaginaire social et populaire favorable à la maison individuelle, qu'elle se présente en location ou en accession. Ainsi naît et s'affirme une « idéologie pavillonnaire » qui se concrétisera de manière d'autant plus intense dans les banlieues des grandes villes que le chemin de fer en rend l'accès plus aisé. A côté des maisonnettes de l'aristocratie ouvrière et des cols blancs des administrations s'ajoutent les « mal lotis », installés en nombre sur des parcelles vendues sans commodités par des spéculateurs peu scrupuleux. Il en résultera une forte prévention des urbanistes à l'égard des pavillons dont Le Corbusier sera le meilleur représentant.

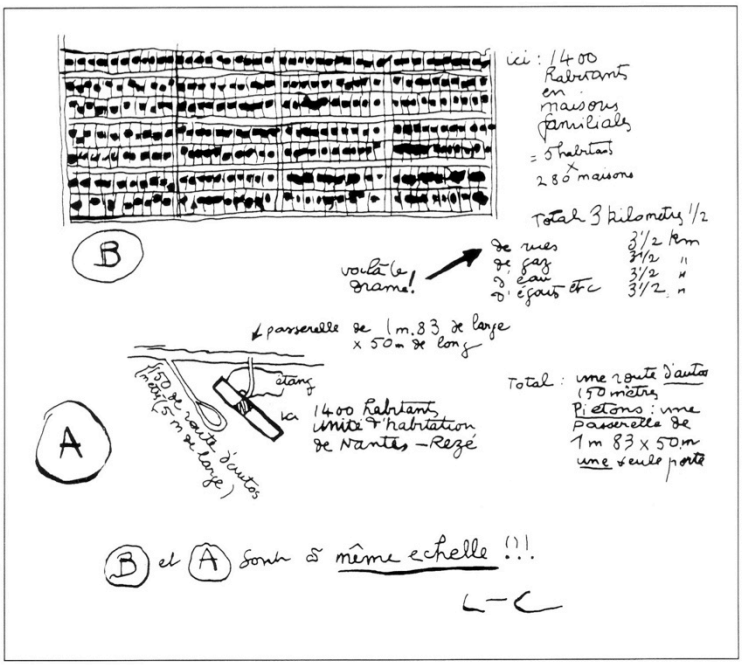

Ill. 3 : Croquis de Le Corbusier faisant apparaître les avantages du collectif sur l'individuel (Œuvres complètes)

[6] Friedrich Engels, *La question du logement*, Paris : Editions sociales, édition initiale :1887.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans les années 1950, un croquis de Le Corbusier « dramatise » l'enjeu urbanistique de la concurrence entre habitats collectif et individuel sur la commune de Rezé, en banlieue de Nantes, où se construisent simultanément les maisons de la Claire cité des Castors, à la Balinière, et, à quelques centaines de mètres, la Maison Radieuse de Le Corbusier (sa seconde « Unité d'habitation de grandeur conforme »),.

Le triomphe du collectif au nom de l'urgence

Lorsque l'Abbé Pierre, au cours du terrible hiver 1954, alerte le monde politique et la société sur l'ampleur du mal-logement, l'Etat est déjà engagé dans une politique massive de logement. Cependant l'appareil de production du logement n'est pas préparé à affronter le défi : autant il pouvait répondre à la reconstruction consécutive aux dégâts occasionnés par la guerre, autant il est à la peine pour la production massive qu'appelle le baby-boom des années 1950.

Le ministre Claudius-Petit, ami de Le Corbusier qu'il admire, s'y attache, mais il y a nécessité pour cela d'adapter aussi bien les politiques que les acteurs de la production du logement, qu'il s'agisse des organismes de logement social ou des entreprises, mais aussi les théories en vigueur chez les concepteurs. Claudius-Petit voit dans la Charte d'Athènes de 1933, dont Le Corbusier a écrit une version en 1942, la doctrine qui est susceptible d'apporter une solution à la crise du logement. En 1951 il promeut un concours à Strasbourg pour un ensemble de 800 logements, la cité Rotterdam, qui a non seulement la taille comme innovation, mais aussi la méthode, puisque les architectes appelés à concourir ont l'obligation de s'associer une entreprise. Par ailleurs le jugement ne se réduit pas aux seuls critères architecturaux, il intègre aussi des critères de coût et de délai de réalisation.

Le Corbusier, participant du concours, sera classé 4e, le premier étant Eugène Beaudoin, Grand Prix de Rome, souvent associé à Marcel Lods, un partisan déclaré du Mouvement moderne. La composition du jury présidé par Pontremoli explique pour partie ce résultat, dont Le Corbusier est bien entendu fort mécontent, refusant la publication de son projet au côté des autres. Mais la question de la forme urbaine n'est pas totalement étrangère non plus au classement du jury. En effet, alors que Beaudoin inscrit ses bâtiments dans une relation assez étroite à la rue et à la forme de l'îlot, Le Corbusier s'en affranchit totalement. Nous verrons plus loin ce que ce choix, en matière de forme urbaine, met en jeu du point de vue de ce que l'architecte Bernard Huet appelle des « conventions urbaines ».

Quoi qu'il en soit, le Concours de Strasbourg de 1951 inaugure véritablement la production des grands ensembles, conduisant les entreprises à faire évoluer leur méthodes de construction et certaines à s'associer, voire à fusionner, pour répondre à des opérations plus importantes. La taille des 4000 logements devient, à Paris et ses banlieues et dans les grandes villes, le gabarit de beaucoup de grands ensembles, comme les fameux « 4000 » de La Courneuve. En 1958, avec la loi sur les ZUP, une telle dimension se verra dépassée, donnant, à Nantes, la ZUP de Nantes-Saint Herblain, dite aussi de « Bellevue » contenant 7000 logements, et, à Toulouse, la plus grande ZUP jamais programmée (25 000 logements dont seul le quart a été réalisé) et dont l'emprise foncière couvrait une superficie comparable à celle de la ville-centre. En 1959, l'Etat pouvait se prévaloir d'aider à la construction de 320 000 logements, alors qu'en 1948 il ne parvenait pas à en produire plus de 40 000.

Cette progression n'est cependant pas sans conséquence sur les qualités du logement, soumises à des exigences de rationalité économique et productive par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) créé en 1950[7]. Elles se reflètent notamment dans la taille des logements : alors qu'en 1947 un F3 disposait de 59 m2, il n'en aura plus que 51 en 1958.

En dépit de la satisfaction du confort que leur apportent les grands ensembles, leurs premiers habitants ne cachent pas leur préférence persistante pour la maison individuelle. Si les Castors et d'autres initiatives du même genre ne sont pas découragés, la politique de l'Etat, en regard de l'urgence des besoins, favorise la construction d'immeubles collectifs, sous forme de barres de plus en plus longues et de tours de plus en plus hautes.

La Charte d'Athènes s'impose

Une version caricaturale de la Charte d'Athènes va progressivement s'imposer sous prétexte d'une production rapide et massive de logements pour une société qui en manque cruellement. Les thèses les plus polémiques de Le Corbusier, énoncées dans l'entre-deux-guerres lorsque le Mouvement moderne traçait son chemin contre les autorités architecturales en place : les « Académies », sont reprises à l'envi. Ainsi du thème de la « tabula rasa » dont il avait donné une application sur Paris avec son fameux plan Voisin de 1922 pour une ville de trois millions d'habitants, dégageant, sans autre procès, le centre de Paris de pratiquement toutes ses constructions.

Si, dans la Charte d'Athènes, contenu d'un congrès des CIAM, la radicalité du « fada » a baissé le ton, bien de ses idées ont trouvé écho auprès des architectes qui ont rallié son mouvement. Les principes de l'industrialisation et de la standardisation, de la séparation des fonctions, d'une esthétique épurée, d'une habitation considérée comme une « machine » rationnelle, du primat de l'habitat en hauteur pour « libérer l'espace », toutes ces idées se retrouvent dans la Charte et l'application simpliste qui lui sera donnée, souvent à mille lieux de ce que Le Corbusier lui-même lui donnera comme subtile expression dans ses cités radieuses.

Mais il est une idée défendue par le Corbusier à laquelle nous nous arrêterons plus particulièrement, et qui, focalisée sur la forme urbaine, n'a pas moins contribué au rejet des grands ensembles que ce qui a touché à leur production industrielle bâclée. Elle trouve son argumentation la plus développée dans ces pages extraites de *Manière de penser l'urbanisme*, ouvrage que Le Corbusier publia au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946)[8].

Le Corbusier nous donne là, comme par anticipation, ce qui fut plus tard le titre d'un désormais célèbre et classique ouvrage : *Formes urbaines, De l'îlot à la barre* (Panerai et alii). Il nous montre comment l'îlot a évolué, dans un premier temps, vers une agglomération de parcelles de plus en plus étroites par la suite de divisions successives, laissant des arrières cours étroites et sombres, source d'insalubrité. C'est l'îlot de taudis (A).

[7] Le premier de ses responsables, Jacques Dreyfus, ingénieur polytechnicien, en fera, quelque 50 ans plus tard, une critique féroce (*La société du confort*, L'Harmattan, 1990).
[8] Le Corbusier, *Manière de penser l'urbanisme*, Ed de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1946.

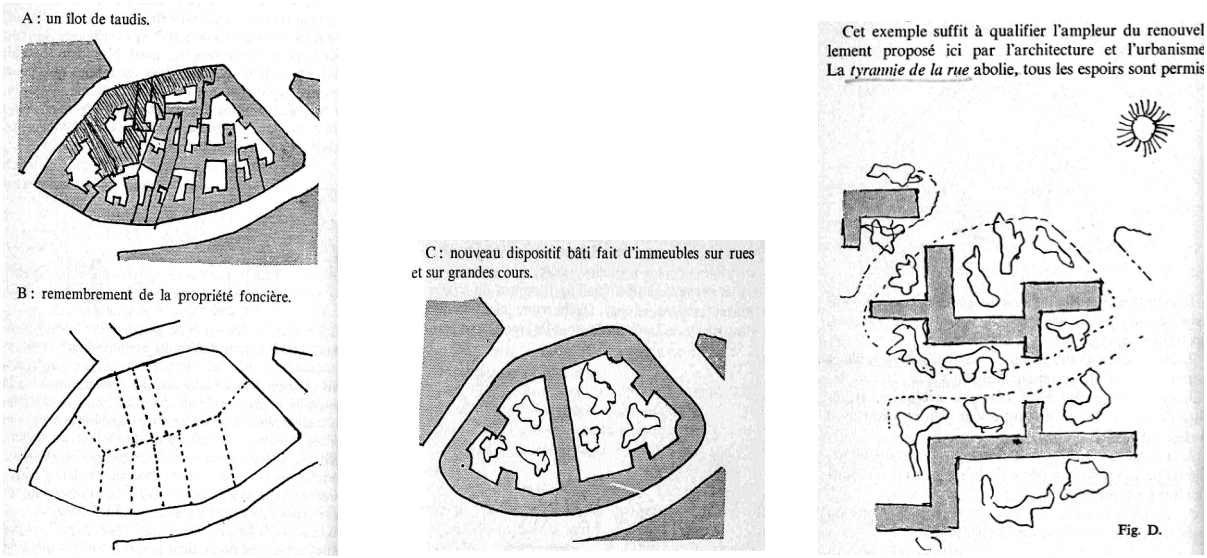

Ill. 4 : Extrait de *Manière de penser l'urbanisme*, Ed de l'Architecture d'Aujourd'hui, 1946.

Il donne ensuite à voir l'opération de remembrement (B) réalisée sur certains îlots ayant permis de donner aux cours une surface plus généreuse et d'y introduire la plantation d'arbres. Pour qui connaît l'histoire architecturale du début du XXe siècle, il est assez facile de reconnaître la réalisation que cible implicitement la critique de Le Corbusier (C). Il s'agit de l'îlot expérimental de la rue de Prague, objet d'un concours en 1905, dont on reconnaît aisément la forme. Son énoncé mettait en avant toutes les nouvelles exigences formulées par la loi sur la santé de 1902, en une époque où, au nom de l'hygiène, on ajoutait à la nécessité de faire circuler l'air, celle de faire pénétrer l'ensoleillement dans le logement (Dumont, 1984).

Le concours fut remporté par l'architecte Augustin Rey, qui, par la suite, consacra l'essentiel de son activité à la défense du modèle hygiénique élaboré à l'occasion de ce concours. La plus remarquable de ses innovations était le principe de la cour ouverte (auquel eut également recours le Lyonnais Tony Garnier, pour le même concours). Elle consistait à ouvrir l'îlot et à favoriser ainsi la respiration des immeubles, qui, tout en restant alignés sur la rue, se présentaient de manière fractionnée dans l'ensemble de l'îlot. Ce dispositif eut une influence certaine sur les pratiques d'édification et fut repris dans de nombreuses opérations de logement social, en particulier pour la ceinture des HBM à l'emplacement des anciennes fortifications (Ill. 5).

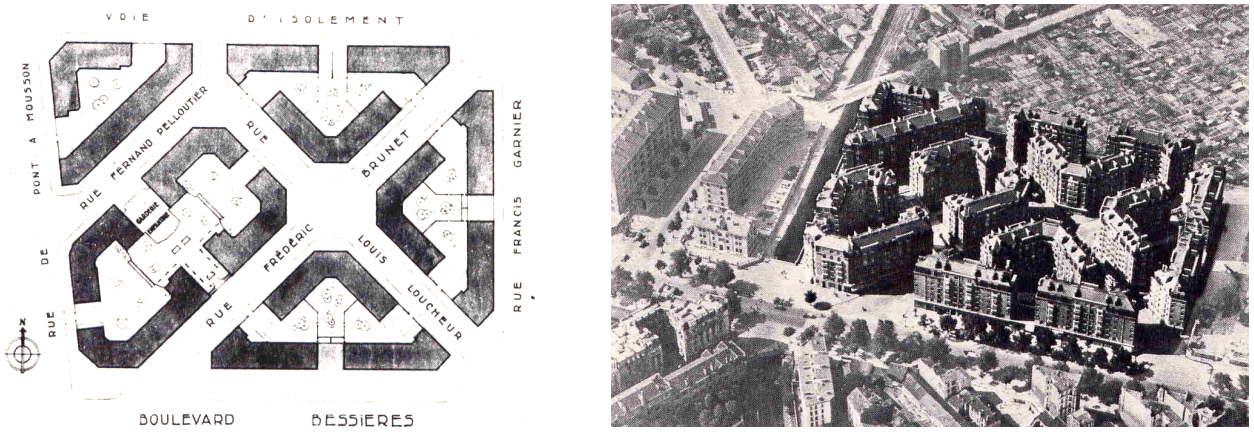

Ill. 5 : Fragment de la ceinture HBM à l'emplacement des fortifications à Paris (Union HLM)

Cependant, pour Le Corbusier, cette évolution n'est pas suffisante : ce qu'il appelle « la tyrannie de la rue » reste, pour lui, entière. C'est pourquoi il propose, avec son croquis D, de bannir la « rue corridor », en s'affranchissant de l'alignement des immeubles en bordure de voirie. Ce n'est plus la rue qui commande l'orientation des immeubles, mais l'héliothermisme, leur orientation solaire (comme l'indique avec une certaine évidence le soleil qui figure en haut du croquis D), une version encore plus radicale de l'hygiénisme, qui guidait pourtant déjà la conception de l'îlot ouvert d'Augustin Rey.

Il est cependant un aspect essentiel qui échappe à Le Corbusier : c'est que l'orientation d'un immeuble ne se limite pas à des considérations héliothermiques, si importantes soient-elles. Une habitation (et je reviendrai sur les sociologues qui ont pointé cette dimension, en analysant minutieusement ce qu'est le pavillon, rêve des habitants des HLM), une habitation, donc, dispose aussi d'une orientation socio-anthropologique. Elle structure, en s'aidant des catégories spatiales du devant et du derrière, celles, culturelles, du public et du privé, du montré et du caché, du propre et du sale, autant de qualités qui articulent l'immeuble comme objet technique et comme occupation humaine.

Parmi les griefs qui ont été fait aux grands ensembles, et qui concernent leur mode de construction, leur situation géographique, leur taille et bien d'autres aspects, je pense que ceux qui relèvent de la dimension culturelle et qui rompent avec ce que l'architecte Bernard Huet appelait des « conventions urbaines », c'est-à-dire des dispositions culturellement acquises, ont joué un rôle largement sous-estimé dans le rejet qui affecte les grands ensembles.

A ce stade il n'est pas inutile de faire un retour sur l'apparition et la montée des critiques formulées à ce sujet dans les milieux de la recherche sur les grands ensembles et leurs formes urbaines.

La critique des grands ensembles

Dès la décennie 1960, tout un courant de critique du fonctionnalisme s'exprime, parallèlement au rejet de l'opinion, voire même de la littérature[9]. Il a pour auteurs des intellectuels désormais largement reconnus, et souvent au-delà des frontières de l'hexagone. Henri Lefebvre (*Le droit à la ville*, 1968) et F. Choay (*L'urbanisme : utopies et réalités*, 1965) sont à citer en premier, mais aussi les couples Raymond & Haumont (*L'Habitat pavillonnaire*, 1964) et, parmi ceux qui appartiennent à la génération suivante, des architectes, comme Philippe Boudon (*Pessac de Le Corbusier*, 1969) et Philippe Panerai (*Formes urbaines, De l'îlot à la barre*, 1974, avec Jean Castex et Jean-Charles Depaule).

Ces derniers, en dévoilant, et plus directement sur le plan architectural, la liquidation de l'îlot urbain par le Mouvement moderne d'architecture, amènent la critique à son niveau de maturité. Il y aurait lieu, dans ce trop bref résumé, de mentionner aussi l'apport de la recherche sur ce sujet au plan international, notamment en Italie et aux Etats-Unis, où des chercheurs reconnus, comme Saverio Muratori et Lewis Mumford, avaient déjà jeté les bases de cette critique.

[9] C. Rochefort, *Les petits enfants du siècle*, Paris, Paris : Grasset, 1961.

Sur le sujet de la forme urbaine, nous porterons plus particulièrement attention à F. Choay et aux couples Raymond Haumont.

Le mérite de Françoise Choay est, pour ce qui la concerne, d'avoir ouvert une brèche dans l'amnésie qui avait frappé les architectes des années 1960, désormais ralliés dans leur grande majorité aux thèses de Le Corbusier[10] : elle ramena à la surface, dans son anthologie *L'urbanisme, utopies et réalités*, paru en 1965, un ensemble de textes fondamentaux montrant à l'évidence qu'une pensée de l'urbanisme existait avant le Mouvement moderne et que, sous bien des aspects, elle était moins « académique » et archaïque qu'avait bien voulu le dire Le Corbusier dans nombre de ses écrits polémiques.

Dans cette anthologie, Choay pointa plusieurs courants de pensée. Deux principaux s'en dégagent, du moins retenus par ses lecteurs, le courant progressiste et le courant culturaliste. Cependant, ce rapide classement mérite d'être nuancé, car le dernier est loin d'être passéiste, comme le montre le modèle de la cité-jardin, initié par l'Anglais travailliste E. Howard et repris, par exemple, par le maire de Suresnes, Henri Sellier, leader du socialisme dit « municipal »[11], pour sa ville de Suresnes. Dans le nouveau quartier qu'il promeut vers 1920 (Ill. 6), le modèle anglais, qui ne comprend que de l'habitat individuel, est croisé avec le dispositif d'îlots d'immeubles à cour ouverte, initié par A. Rey pour le concours de la rue de Prague évoqué plus haut.

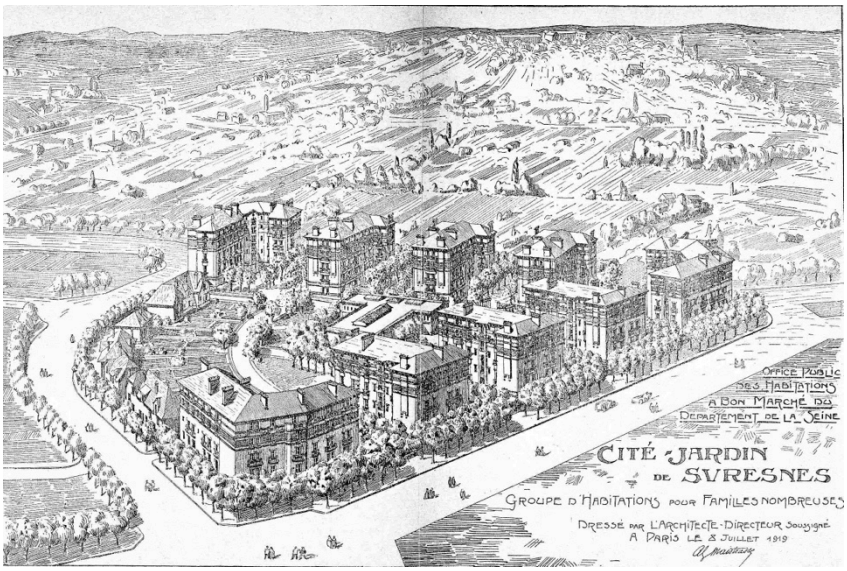

Ill. 6 : La Cité-Jardin de Suresnes (Union HLM)

L'autre apport majeur est dû à un collectif de chercheurs travaillant sous la direction de H. Lefebvre, dans le cadre du laboratoire de sociologie urbaine (ISU) qu'il dirigeait à l'Université de Paris X-Nanterre, les couples Raymond et Haumont. Sollicités pour comprendre, en dépit du confort inédit qu'apportait le logement collectif moderne, la persistance du rêve pavillonnaire chez les habitants des grands ensembles, ils conduisent des entretiens semi-directifs auprès de résidents en maisons individuelles et mettent en évidence des couples d'oppositions culturels articulées à l'espace, absents dans les immeubles collectifs modernes.

[10] L'auteur de la présente intervention en sait quelque chose pour avoir été admis à l'ENSBA, section architecture, en 1965, année de la mort de Le Corbusier, qui eut un hommage national dans la Cour Carrée du Louvre, avec une oraison mémorable de A. Malraux.

[11] Katherine Burlen, *La banlieue oasis : Henri Sellier et les cités jardins*, Paris : PUV, 1988.

C'est dans ce sens, celui du dévoilement des effets des formes urbaines sur la réception des habitants, que, pour ma part, j'ai poursuivi des recherches, dans les années 1980, tout à la fois sur une ZUP, celle de Nantes Saint-Herbain, à l'ouest de Nantes[12], et sur des salariés d'usine appartenant à deux usines nantaises, pris dans le mouvement d'accession concernant un grand nombre de familles ouvrières dans les années 1970[13]. Ajoutant, à l'entretien, la méthode du relevé ethno-architectural, je me suis efforcé de faire apparaître, à travers les dispositions d'espace, les traces d'appropriation spécifiques des ménages ouvriers dans leur logement.

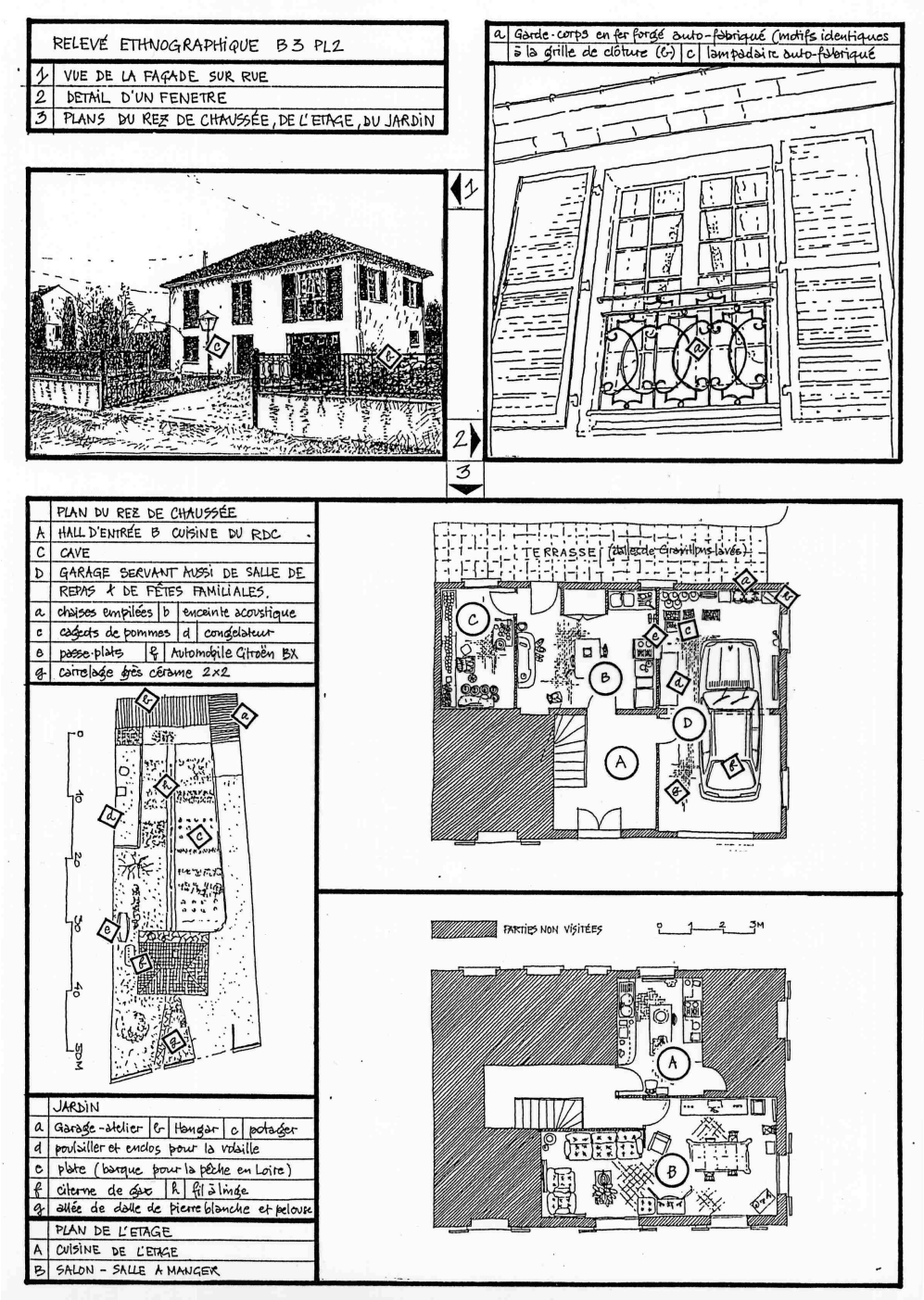

Ill. 7 : Exemple de relevé ethno-architectural, faisant apparaître la structuration pavillonnaire du devant/derrière (Dessins de l'auteur)

[12] Daniel Pinson, *Voyage au bout de la ville*, Nantes : ACL-Crocus, 1987.
[13] Daniel Pinson, *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Paris : MEL-PUCA-Recherche, 1987.

J'ai poursuivi ce travail sur le logement économique au Maroc, et, dans les années 2000, sur les pratiques et les représentations des ménages établis en maison individuelle, à l'écart de la ville[14].

La perte des valeurs urbaines du grand ensemble

Il me paraît indispensable de continuer à procéder au décryptage ethno-urbano-architectural des effets de la forme urbaine ; elles se manifestent aux échelles tant urbaine qu'architecturale. La dépréciation des grands ensembles concerne en effet, d'une part, le fragment urbain qu'ils représentent dans l'ensemble de la ville et, d'autre part, les logements qu'il contient.

La perte de ce que l'architecte B. Huet a appelé les « conventions urbaines » caractérise à la fois les constructions et les vides anomiques qui les séparent, ces espaces soit disant « verts », dont la règle principale consiste à définir une densité de construction et à ménager les ombres portées pour assurer l'apport héliothermique de l'hyper-hygiénisme corbuséen, résumé dans la formule « soleil, espace, verdure ». Dans ces dispositions, rien, en réalité, ne relève des catégories convenues de l'espace construit spécifique de la ville, composé d'îlots, en particulier l'opposition « coté rue/côté cour », ni de celles relatives à son espace public, articulant des espaces qualifiés, à savoir des rues, des places, des jardins et des catégories assez nombreuses qui portent chacune un nom particulier (square, mail…).

L'espace du logement, quant à lui, a un caractère avant tout fonctionnel, une distribution optimale dans une surface minimale (le « ratio » de E. May, l'architecte qui, à Francfort, dans les années 1930, inaugura la préfabrication pour l'*existenzminimum*). A l'économie de l'espace intérieur, s'ajoute celle du matériau qui passe de la manipulation des moellons par l'artisan au coulage du béton à l'intérieur de banches séquencées selon la largeur des pièces et placées par des grues dont le chemin est préalablement défini de telle sorte que l'on puisse réaliser, de part et d'autre de ce chemin, les barres les plus longues possibles. Pour les façades, les entreprises avaient souvent recours à des panneaux préfabriqués en usine, dont on lit aisément le rythme sur les façades.

Tels sont les caractères de formes qui matérialisent une culture architecturale dont les gens rejettent le message industrialiste (la « machine à habiter »), éloigné d'une culture populaire de la maison dont Bachelard avait dressé un portrait, resté sans rides, dans sa *Poétique de l'espace* (1957).

Cette caractérisation peut être résumée en cinq croquis, allant de l'échelle de la ville et du quartier à celle de l'immeuble.

Le premier croquis (Ill. 8.1.) positionne le grand ensemble dans la ville. Il s'agit d'une emprise foncière importante, pas moins de 30 hectares, et qui, pour cette raison, peut se trouver à cheval sur plusieurs communes, voire plusieurs départements, situation dont l'Etat ne s'embarrasse guère dans la mesure où, à l'époque des ZUP, la décision de leur création relève du Premier Ministre, d'une part, et que, d'autre part, le pouvoir central pousse à la formation de communautés urbaines. On assiste ainsi à des situations ubuesques, en regard de la capacité des habitants à s'identifier : la ZUP des « 4000 » à La Courneuve est, pour l'essentiel, la propriété de l'Office public HLM de la

[14] Daniel Pinson, Sandra Thomann, *La maison en ses territoires*, Paris : L'Harmattan, 2002.

Ville de Paris. Vous payez votre loyer à Paris et vous votez pour élire les édiles de La Courneuve !

Il faudrait ajouter à ces considérations administratives, le fait que la recherche de vastes emprises foncières, motivées par le nombre de logements à construire, s'est d'abord orientée (avant qu'on ne pratique la rénovation en centre urbain, comme à la Porte d'Italie), vers les marges urbaines, à la lisière des zones pavillonnaires. Un contraste violent s'établit dès lors entre le paysage des banlieues pavillonnaires et celui des barres et des tours qui les côtoient ou plutôt les dominent. Une frontière de fait, non intentionnelle, mais réelle, s'édifie entre les lotissements et le grand ensemble. Cette frontière est encore aggravée, lorsque le grand ensemble, par opportunité foncière, est implanté dans le « délaissé » formé, comme à La Grande Borne, au croisement d'autoroutes ou de voies rapides et de lignes de chemin de fer.

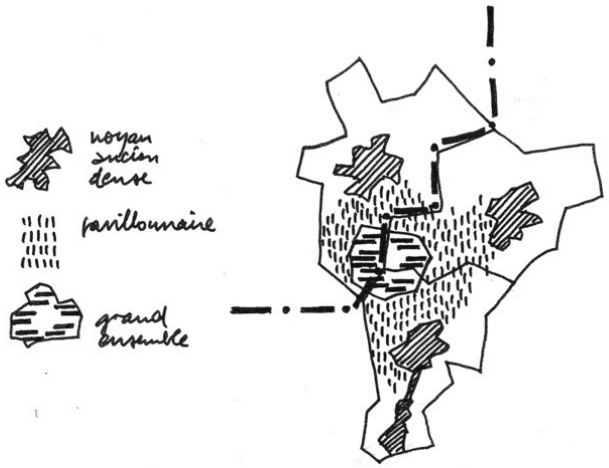

Ill. 8.1 : Un grand ensemble dans la ville, implanté sur deux départements et trois communes – un cas extrême - (croquis de l'auteur).

Une inversion des valeurs urbaines s'exprime aussi avec la monumentalisation du logement et la banalisation des équipements collectifs (Ill. 8.2.). Dans la ville européenne de longue tradition, les édifices communautaires, ceux qui matérialisent la foi (cathédrales, églises et temples...) comme ceux qui représenteront plus tard la démocratie, le pouvoir communal et les institutions de l'Etat (préfectures, mais aussi établissements scolaires, judiciaires, culturels…) constituent des signaux, des emblèmes dans la ville et dominent, par leur taille ou la hauteur de leur clocher (l'église), de leur beffroi (hôtel de ville), de leur horloge (la gare de Lyon), l'épannelage des constructions plus ordinaires destinées à l'habitation. Il en est tout autrement dans les ZUP où les équipements, lorsqu'ils sont construits (car beaucoup n'ont connu que l'emplacement qui leur étaient destiné) sont écrasés par la hauteur des tours et la longueur des barres qui semblent ainsi, avec leur dimension monumentale, sublimer l'entreprise de l'Etat dans son effort en faveur du logement et signifier ainsi, à l'attention du locataire, la dette qu'il lui doit.

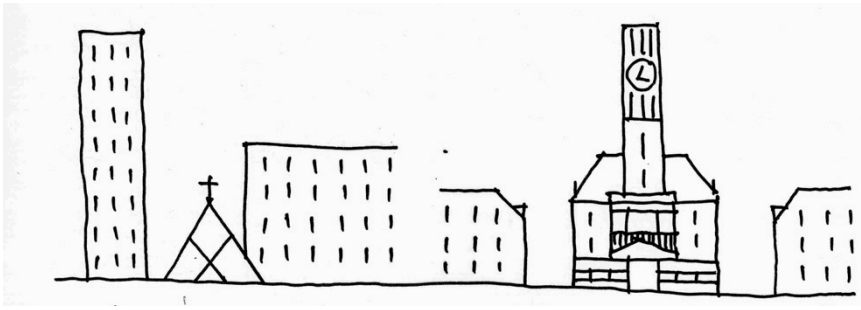

Ill. 8.2. L'inversion des valeurs urbaines (croquis de l'auteur)

Si l'on passe de l'échelle du quartier à celle du groupement des immeubles, on remarque l'anomalie précédemment mentionnée de l'absence d'orientation liée à cet affranchissement de la construction vis-à-vis de la rue. Certes il existe bien un côté, une façade où sont disposées les entrées et, alignée parallèlement à cette façade, la batterie des parkings permettant le stationnement des voitures que ne saurait oublier la société machiniste. Mais, souvent, l'autre façade, qui fait office de « derrière », se trouve à si faible distance du « devant » de l'immeuble parallèle, à peine séparée par une étroite bande gazonnée, qu'elle place ce « derrière » devant la voie de desserte et les parkings de la construction voisine, comme le montre l'illustration 8.3.

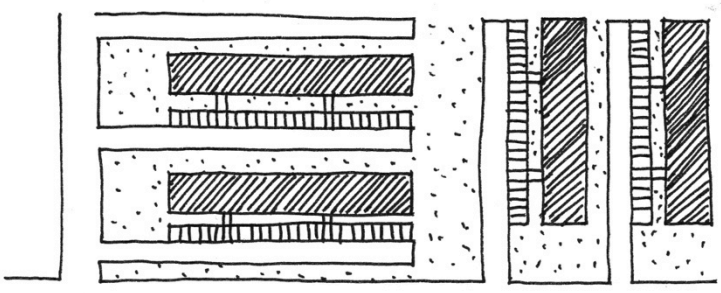

Ill. 8.3 : la confusion du devant et du derrière, du public et du privé… (croquis de l'auteur)

On se trouve donc fréquemment devant une grande confusion entre le devant et le derrière, entre le public et le privé, que la disposition des immeubles en batteries parallèles n'aurait pu préserver qu'à la condition d'un plus grand écart entre les barres. Ainsi se perdent, dans cette confusion, la distinction et même la hiérarchie structurante du devant et du derrière, notée par les Raymond-Haumont dans les pavillons, et qui est, aussi, bien présente dans l'immeuble urbain constitutif de l'îlot de la ville classique, associant « côté rue » et « côté cour ».

Mais l'indéfinition n'en reste pas là, à ce seul niveau de l'horizontalité, du plan. Elle marque aussi l'élévation, et, de ce point de vue, elle prend complètement à contrepied ce qu'avait noté Gaston Bachelard dans sa *Poétique de l'espace* : l'organisation verticale, « tierce », de la maison (Ill. 8.4.). Elle s'élève du sol au ciel, « implantée », comme l'on dit de sa fondation, et dotée, pour sa terminaison verticale de cette sorte de couvercle qui porte le nom protecteur de « couverture », comme celle qui vous protège dans votre lit. Ainsi s'élève la maison de la cave au grenier, de l'espace dyonisiaque, bacchique, où sont mis au frais les provisions alimentaires, les choses du ventre, tout particulièrement le vin, tandis que, sous la couverture, tenue par la subtile géométrie de la charpente, se déploie l'espace appollinien du rêve que font naître les souvenirs déposés au grenier et l'imaginaire du temps vers lequel ils nous entraînent. L'immeuble urbain, qui, dans le « dénombrement » (vieille appellation du recensement) de 1905, avait comme unique dénomination le terme de « maison », qu'il abrite un ou plusieurs ménages, restait cette figure de la « maison tierce », avec son solide soubassement de pierre résistante et son couronnement enserrant les espaces de la vie quotidienne.

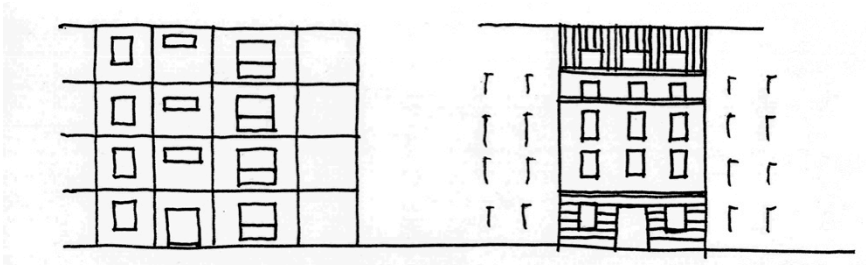

Ill. 8.4. : Du sol au ciel, de long en large, l'espace indéfini de l'immeuble de grand ensemble (croquis de l'auteur)

Telles peuvent se résumer les profondes transformations que l'architecture des Modernes a fait subir à la structure de l'habitation, tant à l'échelle urbaine qu'à l'échelle du bâtiment, sans remplacer, souvent, ces attributs de formes par d'autres qui, dans des configurations différentes, auraient porté des valeurs alternatives aussi signifiantes.

Certes ce qui est résumé ainsi et ici qualifie une caricature des grands ensembles, mais ces extrêmes ne sont pas si rares, illustrées par le dessin, en vue d'un classement au « patrimoine de l'architecture du XXe siècle », de l'élévation d'une des barres de la copropriété à la dérive *Kallisté* dans les quartiers nord de Marseille (Ill. 9). On notera au passage que si les aphorismes verbaux de Le Corbusier ont encouragé ces caricatures, le grand architecte dérogeait à ces interprétations caricaturales et savait implanter ses cités radieuses sur de solides pilotis et les couronner de terrasses ouvertes à la fête, à la réunion et à l'éducation (Ill. 10).

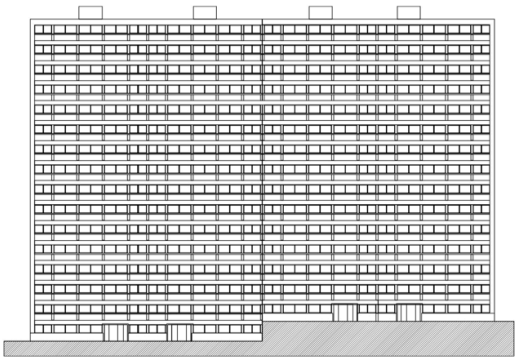

Ill. 9. : La duplication comme manifestation de l'indifférenciation (Th. Durousseau, DRAC Paca)

Ill. 10. : Ecole de la cité radieuse de Firminy sur sa terrasse (photo de l'auteur)

Eléments de conclusion

Le temps vient de conclure, même si cette conclusion n'est que provisoire dans l'attente d'autres arguments : ils pourraient renforcer les éléments de preuve des effets difficilement déchiffrables des formes urbaines associées aux grands ensembles.

Nous avons tenté de montrer l'enjeu social que constitue la forme urbaine, par-delà d'autres aspects matériels plus évidents qui touchent les grands ensembles, comme leur inadaptation à la vie actuelle et leur dégradation, inégale selon les cas, dont l'origine est partagée entre la médiocre qualité technique de départ, l'absence d'entretien des bailleurs et cette sorte d'automutilation que leur infligent certains habitants, en particulier les bandes de jeunes impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Réhabiliter les grands ensembles à l'identique est inadéquat, ne serait-ce qu'en raison du considérable décalage technique de leur enveloppe en regard des exigences des Grenelle de l'environnement. Cette intervention fut d'ailleurs tentée au moment de la crise pétrolière de 1973 sans qu'elle apporte de résultats convaincants.

Leur seule adaptation aux exigences climatiques d'aujourd'hui, comme voudraient s'y limiter ceux qui, essentiellement architectes, aspirent à la conservation d'ensembles leur paraissant devoir participer d'un « patrimoine de l'architecture du XXe siècle », n'est pas suffisant. C'est ne pas prendre en compte un autre décalage que technique, celui qui renvoie à l'oubli de la dimension anthropo-culturelle dans la conception de cette architecture influencée par les consignes les plus simplistes de la Charte d'Athènes.

Plus qu'un confort pensé dans la lignée des exigences d'hygiène issues de la ville malade du XIXe siècle, il faut concevoir l' « habitabilité » du logement social, passer de la normalité, fondée sur des exigences minimales qui sortent une société de l'insalubrité, à la « dignité » qui élève chacun vers la possibilité d'approprier son espace de vie selon ses goûts et ses envies, dans les limites d'une sobriété que réclame aujourd'hui le développement durable.

La part de l'architecture dans l'action à entreprendre relève des deux échelles identifiées plus avant : l'urbaine et la domestique.

On ne soulignera jamais assez la qualité de ce que le sociologue Henri Raymond [15] a nommé la « noblesse de la petitesse », cette dimension de l'immeuble qui le rapproche de la maison, en fait un petit collectif favorisant l'interconnaissance et évitant la dispersion de la responsabilité personnelle, tellement absente des grands ensembles. L'identité de chacun peut s'y reconnaître et invite, ou plus exactement incite à se sentir « obligé » à être responsable, alors que, dans les grands ensembles uniformes, règne ce que j'appelle l' « identiquité », sentiment d'anonymat qui naît sur la base du gigantisme architectural et de l'indifférenciation des interminables façades répétitives.

Il y a lieu, par ailleurs, de revenir à des conventions édilitaires éprouvées : la distinction du public et du privé, du devant et du derrière. En dépendent la structuration des relations interpersonnelles, le respect de l'intimité, autant de conditions d'un bon voisinage, lui-même première condition d'une indispensable solidarité.

Reste ce qui relève, au-delà des qualités d'une architecture qu'on peut qualifier de conviviale, tout ce qui ressortit à la gestion de ce capital urbain et immobilier et qui relève de la commune et/ou du bailleur. Par delà leurs propres responsabilités, il leur revient de mieux faire jouer les compétences et les responsabilités de l'habitant. Il est, à ce propos, indispensable de passer de la distance bureaucratique à la proximité participative, d'associer à une opportune diversité architecturale une plus grande diversité statutaire (il manque quelque chose entre la location et la propriété : "locataire propriétaire", qui a existé avant qu'une loi du ministre Chalandon ne supprime ce statut). De telles évolutions favoriseront un plus grand engagement de l'habitant, son intérêt pour une véritable appropriation permettant l'expression de son imaginaire domestique.

Ill. 11. : La « noblesse de la petitesse »
(C. de Portzamparc, rue Nationale, Paris XIII, 1990)

Ill. 12. : Appropriation et imaginaire
(Photo de F. Hers pour l'Union HLM, années 1980)

[15] Henri Raymond, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris : CCI Pompidou, 1984.

Publications de l'auteur en rapport avec le sujet :

Articles :

Daniel Pinson. « Grands ensembles et productions domestiques ». *Alinéa*, Association Trapèze, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, 1999, Dossier : Habiter, p. 75-84 https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01534439/document

Daniel Pinson. « La monumentalisation du logement, l'architecture des ZUP comme culture ». In *Les Cahiers de la recherche architecturale*, Paris : Ed. du patrimoine, 1996, p. 51-62. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00789404/document

Daniel Pinson. « Générations immigrées et modes d'habiter. Entre repli communautaire et fusion transethnique : Pour une approche anthropologique des dynamiques de transformation interculturelles ». In *Les Annales de la Recherche Urbaine*, PUCA, 1995, p.189-198. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00789892/document

Chapitres d'ouvrages :

Daniel Pinson. *Les monuments domestiques pour le plus grand nombre : une autre histoire....* In Catherine Compain-Gajac. Conservation-restauration de l'architecture du Mouvement moderne Choix d'architectures - Etats des lieux - regards croisés, Presses Universitaires de Perpignan (PUP), p. 87-99, 2012, Histoire de l'art.
https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00794407/document

Mustapha Berra, Daniel Pinson. « L'Autoréhabilitation comme reconstruction de l'habitat, de l'habitant et des métiers ». In Jean-Yves Toussaint. *Concevoir pour l'existant, D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers*, Presses Polytechnique Universitaires Romandes, p. 63-81, 2006.
https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01131393/document

Daniel Pinson. « Le renouvellement urbain des grands ensembles : pour quelles formes urbaines, et avec quelle place pour l'habitant ? ». In Frédéric Winter. *Quelles nouvelles formes architecturales et urbaines pour les grands ensembles ?*, 2001: (collection « Les dossiers »), Urbaponts en collaboration avec la DGUHC, la CDC et l'ENPC, CDU, p.41-55, 2001, Dialogue de Soirée. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01121302/document

Daniel Pinson. « Les grands ensembles comme paysage ». In Robert Escallier. *Paysages urbains (XVIe-XXe Siècles)*, CMCC (Centre méditerranéen de Culture contemporaine, Université de Nice Sophia Antipolis), p.157-178, 2000.
https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00905266/document

Rapport de recherche :

Daniel Pinson, Mustapha Berra, Laurent Bielicki, Meriem Sadki, Damien Fluchaire, et al.. *French NeHoM case studies (Neighbourhood Housing Models)*. [Research Report] European Commission - DG Joint Research Centre. 2001, 160 p.
https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01527911/document